

**Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle
relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels
et au folklore**

Deuxième groupe de travail intersessions

Genève, 21 – 25 février 2011

RAPPORT SUCCINCT DU DEUXIEME GROUPE DE TRAVAIL INTERSESSIONS

établi par le Secrétariat

Point 1 de l'ordre du jour : ouverture de la session

1. La session a été ouverte par M. Johannes Christian Wichard, vice-directeur général, au nom du directeur général, M. Francis Gurry.
2. M. Wend Wendland (OMPI) a assuré le secrétariat du deuxième groupe de travail intersessions (IWG 2).

Point 2 de l'ordre du jour : élection du bureau

3. M. Ian Heath (Australie) a été élu président et M. Yonah Seleti (Afrique du Sud), M. N.S. Gopalakrishnan (Inde), Mme Yang Hongju (Chine) et Mme Lorena Bolaños (Guatemala) ont été élus vice-présidents de l'IWG 2.

Point 3 de l'ordre du jour : adoption de l'ordre du jour

4. L'IWG 2 a adopté le projet d'ordre du jour (WIPO/GRTKF/IWG/2/1 Prov.) en tant qu'ordre du jour sans modification.

Point 4 de l'ordre du jour : savoirs traditionnels

5. En ce qui concerne le document WIPO/GRTKF/IC/18/5 Prov., l'IWG 2 a examiné en détail chacun des projets d'articles figurant dans ce document. Cet examen a eu lieu en séance plénière le lundi 21 février et le mardi 22 février 2011.
6. À l'issue de cet examen au sein de l'IWG 2 plénier, six groupes de rédaction informels à composition non limitée ont été établis afin de poursuivre l'examen, l'échange et la synthèse des différentes vues exprimées en plénière et de proposer un texte rationalisé, comprenant des options, des observations et des scénarios. Ces groupes de rédaction ont été établis afin de traiter une ou plusieurs questions énoncées dans l'annexe du présent document. Les travaux des groupes de rédaction ont été coordonnés lors de la réunion tenue le mercredi 23 février 2011 en soirée, entre le président de l'IWG 2, les organisateurs et les rapporteurs des groupes de rédaction ainsi que les vice-présidents de l'IWG 2; puis, la matinée du jeudi 24 février 2011, les groupes de rédaction ont eu une nouvelle occasion d'examiner leurs articles respectifs. Par la suite, chacun des articles établis par les groupes de rédaction a été soumis aux experts de l'IWG 2 réuni en plénière et examiné par ces derniers l'après-midi du jeudi 24 février 2011 et le vendredi 25 février 2011. Les projets d'articles et les observations, y compris les formulations spécifiques proposées par les experts, n'ont pas été adoptés en tant que tels par l'IWG 2, qui en a simplement pris note.
7. L'IWG 2 a demandé au Secrétariat d'établir pour la prochaine session de l'IGC (du 9 au 13 mai 2011) un document (WIPO/GRTKF/IWG/2/3) contenant les projets d'articles établis par les groupes de rédaction informels ainsi que les observations et les textes proposés par les experts à l'IWG 2 plénier les 24 et 25 février 2011 ainsi qu'il est indiqué au paragraphe 6 ci-dessus, avec mention des auteurs et des observations formulées par les experts représentant les observateurs.
8. L'IWG 2 a également demandé que le présent document (WIPO/GRTKF/IWG/2/2), auquel serait jointe la liste des participants de l'IWG 2, soit soumis à l'IGC à sa prochaine session.
9. L'IWG 2 a pris note du "Glossaire des principaux termes relatifs à la propriété intellectuelle et aux savoirs traditionnels" (WIPO/GRTKF/IWG/2/INF 2) et a demandé qu'il soit transmis en tant que document d'information à la prochaine session de l'IGC.

Point 5 de l'ordre du jour : questions diverses

10. Aucune question n'a été soulevée au titre de ce point.

Point 6 de l'ordre du jour : adoption du rapport

11. L'IWG 2 a adopté le présent rapport succinct le 25 février 2011.

Point 7 de l'ordre du jour : clôture de la session

12. Le président a remercié tous les experts pour leur participation active et leur dévouement et a prononcé la clôture de la session.

[L'annexe suit]

Groupes de rédaction informels à participation non limitée à l'IWG 2

Groupe 1 : Portée de l'objet

Groupe 2 : Bénéficiaires (y compris la question des savoirs traditionnels transfrontières)

Groupe 3 : Objet de la protection

Groupe 4 : Exceptions et limitations; Sanctions, moyens de recours et application des droits (y compris la question du règlement des litiges).

Groupe 5 : Administration des droits; Durée de la protection; Formalités

Groupe 6 : Mesures transitoires; Compatibilité avec le cadre juridique général; Protection internationale et régionale.

[Fin de l'annexe et du document]